

L'Accès aux personnes en situation de handicap

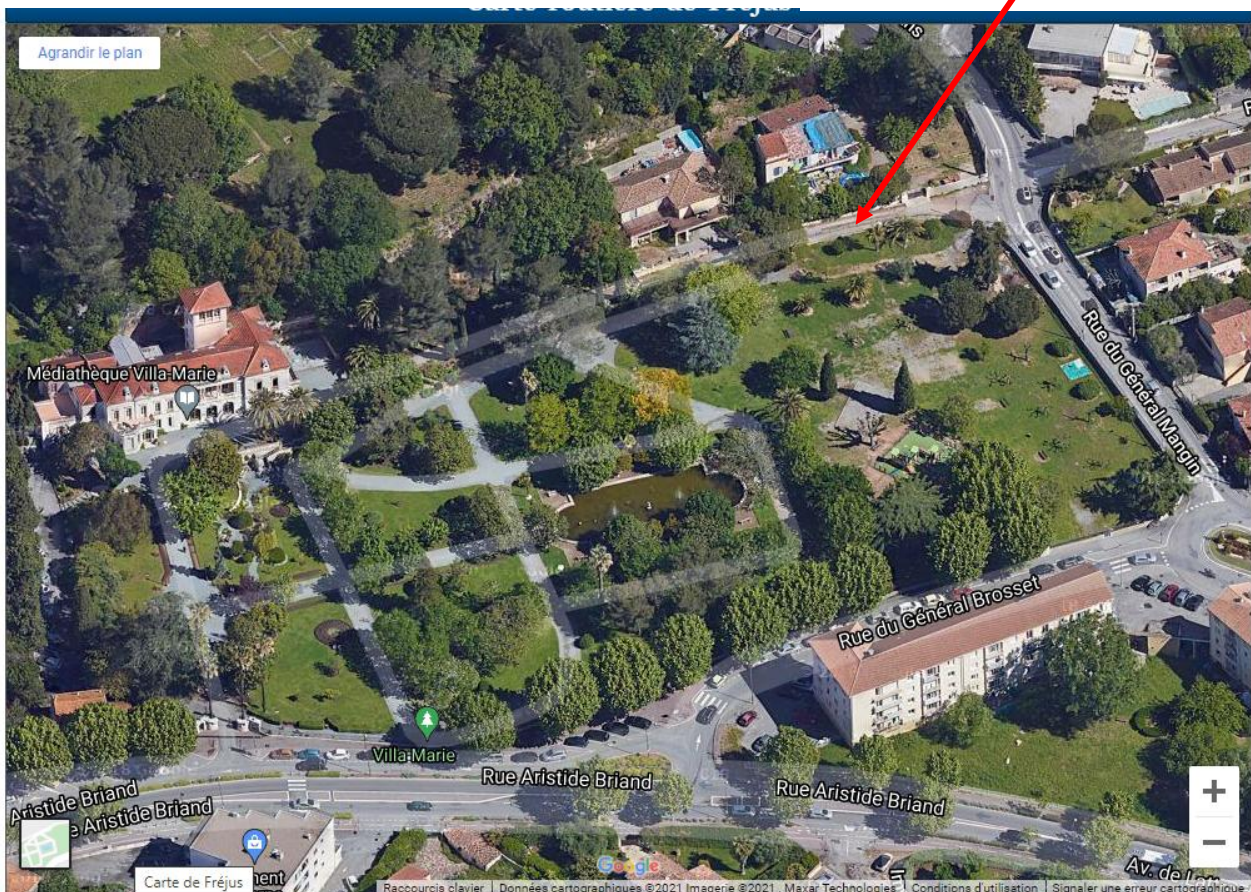
Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

La Médiathèque Villa-Marie, installée dans un bâtiment patrimonial ancien, possède une dérogation aux règles d'accessibilité. Cependant, des aménagements et des solutions alternatives sont proposés :

Comment venir ?

- L'accès des personnes handicapées se fait par la rue du Général Mangin, du côté Est de la médiathèque, après appel téléphonique auprès du secrétariat (tél. 04 94 51 01 89).

Accès par la rue Mangin



Se garer

- Après ouverture du portail, le personnel de la médiathèque vous invitera à vous garer sur les deux emplacements PMR jouxtant l'établissement.



2 places PMR

Accéder au bâtiment

- Une rampe d'accès externe permet aux personnes à mobilité réduite munies de fauteuils roulants d'y accéder.

Se déplacer dans la médiathèque

- Pour les déplacements à l'intérieur, la circulation est possible au rez-de-chaussée. Une banque de prêt et un automate situés dans le hall d'accueil disposent d'une fonctionnalité PMR.
- Les toilettes pour personnes handicapées se trouvent au rez-de-chaussée.
- L'accès au 1^{er} étage n'est possible que sous certaines conditions.
- Les bibliothécaires se chargent d'accompagner les publics dans leurs recherches, selon la nature de leur handicap (téléchargement de livres au format Daisy pour les personnes malvoyantes, plateforme ACCEO pour les malentendants...).